



Commune de La Bussière

Demande d'autorisation pour ouvrir N° un débit temporaire

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS**

Je soussigné(e) **Monsieur GRESPIER**

Prénoms **Dominique**

Profession ou qualité **Président de l'ASFAS Tir à l'Arc**

Domicile **77 rue de la Fontaine**

CATEGORIE 2

45770 - SARAN

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A La Bussière, dans le Parc du Château

Le 07/06/2014 de 6 h 00 Jusque 19 h 00

Le 08/06/2014 de 6 h 00 Jusque 19 h 00

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Championnat de France de tir à l'Arc "Tir Nature 2014"

(1) Indiquer le motif : foire, Signature

vente de charité, fête, etc...

Le 10 mai 2014

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire La Bussière

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : Monsieur GRESPIER Dominique est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 2 catégorie

à La Bussière, dans le Parc du Château Le 07/06/2014 de 6 h 00 Jusque 19 h 00

Le 08/06/2014 de 6 h 00 Jusque 19 h 00

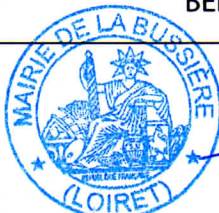
Le de Jusque

Fait à La Bussière

le Maire

, le 10/05/2014

BERTRAND Alain



Alain Bertrand